



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 20 juin 2018 à 8 h 30 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Francine Marcoux ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIENT absents : Madame la conseillère Janie Vallée et monsieur le conseiller Clément Larocque

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 8 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Modification – Projet 2018-01 (Traitement de surface double - Chemins divers);
4. Période de questions (relatives aux points 3);
5. Levée de la séance.

S18-06-133

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 20 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S18-06-134

MODIFICATION – PROJET 2018-01 (TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – CHEMINS DIVERS)

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 18-05-106, la municipalité de Val-des-Bois a octroyé le Projet 2018-01 (Traitement de surface double – Chemins divers) aux Entreprises Bourget Inc.;

ATTENDU QUE l'état du chemin de la Rivière s'est grandement détérioré depuis le début du processus d'ingénierie et de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'état actuel du chemin nous oblige à effectuer des travaux supplémentaires afin d'assurer la qualité des travaux de traitement de surface double;

ATTENDU l'offre des Entreprises Bourget Inc. d'effectuer les travaux de décohesionnement au coût de 37 200,00 \$;

ATTENDU QUE la soumission fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi le contrat de décohésionnement aux Entreprises Bourget Inc. au coût de 37 200,00 \$ taxes applicables en sus;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document exigible auprès de l'entrepreneur;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense nette soit affectée, en ordre de priorité et jusqu'à l'épuisement du solde du programme ou de l'investissement autorisé;

- Programme TECQ 2014-2018;
- Investissement municipal obligatoire en lien avec le programme TECQ 2014-2018 (investissement affecté au surplus accumulé non affecté);
- Subvention PAARRM offerte sous recommandation du Ministre pour 9 000,00 \$;
- La dépense excédentaire aux trois (3) investissements précédents soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

S18-06-135

LEVÉE DE LA SÉANCE (8 h 37)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.